

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 9 février 2026, à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des services administratifs

Ouverture de la séance :

- Signature du Livre d'or par Liévin Kabeya Mudi Wa Mbuji

10.02 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 9 février 2026, à 19 h

10.03 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs

Approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 8 décembre 2025, à 19 h et le 16 décembre 2025, à 14 h 30

10.04 Questions

CA Direction des services administratifs

Période de commentaires des élus

10.05 Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs

Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

10.06 Questions

CA Direction des services administratifs

Période de questions et commentaires du public

10.07 Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de commentaires du public - Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1050, rue d'Hibernia (dossier en 40.02)

10.08 Déclaration / Proclamation

CA *Direction des services administratifs*

Motion soulignant le Mois de l'histoire des Noirs du Québec

10.09 Déclaration / Proclamation

CA *Direction des services administratifs*

Résolution relative aux Journées de la persévérance scolaire, du 16 au 20 février 2026

10.10 Déclaration / Proclamation

CA *Direction des services administratifs*

Résolution pour une démocratie saine et respectueuse

20 – Affaires contractuelles

20.01 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA *Direction des travaux publics* - 1257062007

Accorder un contrat à Déneigement & excavation M. Gauthier inc., pour la location de six appareils lave-trottoirs avec opérateurs, entretien et accessoires, pour le nettoyage printanier des trottoirs, au montant de 272 352,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21177 – 2 soumissionnaires

20.02 Contrat de services professionnels

CA *Direction des travaux publics* - 1269382001

Exercer la deuxième option de renouvellement d'une durée de douze mois débutant le 4 mars 2026 dans le cadre du contrat accordé à FNX-INNOV (CA22 220383) pour des services de préparation des plans et devis et de surveillance des travaux électriques de divers projets à l'arrondissement du Sud-Ouest / Autoriser une dépense additionnelle de 222 361,65 \$, taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 708 269,00 \$ à 930 630,65 \$, taxes incluses

20.03 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1265443001

Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 187 354 \$ pour l'année 2026 à Prévention Sud-Ouest, dans le cadre d'une prolongation du programme Prévention Montréal - Axe 1 et Axe 2 / Approuver les projets de conventions à cet effet

Charte montréalaise des droits et responsabilités Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale

20.04 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1256008002

Octroyer un soutien financier de 137 983 \$ pour l'année 2026 à Prévention Sud-Ouest, dans le cadre d'actions en sécurité urbaine / Approuver le projet de convention à cet effet

20.05 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1265443002

Octroyer un soutien financier de 81 700 \$ pour l'année 2026 à Concertation Ville-Emard et Côte St-Paul, dans le cadre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée / Approuver le projet de convention à cet effet

District(s) : Saint-Paul- Émard - Saint-Henri-Ouest

Charte montréalaise des droits et responsabilités Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités

20.06 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des travaux publics - 1265398001

Approuver les modifications à la convention conclue avec l'organisme Groupe Pro-Vert afin de bonifier l'offre de services pour l'année 2026, dans le cadre du programme de ruelles vertes

Charte montréalaise des droits et responsabilités Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs - 1250219037

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour les mois de novembre et de décembre 2025

30.02 Recours judiciaires et règlement de litiges

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1254361002

Radier des livres de la Ville de Montréal la somme de 97 344,88 \$ en capital et tout solde dû réclamée à Placements Sergakis inc., pour des permis d'occupation temporaire du domaine public / Compte 26-277928-1, exercice 2023 mod 09 et 10 / Imputation : arrondissement du Sud-Ouest

30.03 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des travaux publics - 1269382002

Offrir au conseil municipal, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge le processus d'appel d'offres, l'octroi du contrat, la réalisation et la surveillance de l'ensemble des travaux d'aménagement de deux arrêts de bus sur la rue Saint-Patrick au niveau des intersections des rues Eadie et de l'Église sur le réseau artériel de l'arrondissement

District(s) : Saint-Paul- Émard - Saint-Henri-Ouest

30.04 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1268505001

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée pour l'année 2026 / Autoriser une dépense maximale de 2 230 300 \$ à cette fin

30.05 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1267683001

Approuver une convention de réalisation pour le projet de réaménagement du parc d'Argenson - phase 4, dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec

*District(s) : Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown
Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie*

30.06 Budget - Autorisation de dépense

CA Bureau des élus du Sud-Ouest - 1261555001

Retrait de la contribution financière octroyée, le 25 novembre 2025, à l'organisme le Club des anciens combattants à l'âge d'or 3055 inc., au montant de 100 \$, en raison du changement de nom de l'organisme

30.07 Budget - Autorisation de dépense

CA Bureau des élus du Sud-Ouest - 1261555002

Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 850 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Autre sujet

CA *Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social* - 1269838001

Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance du 9 février 2026

40.02 Urbanisme - Dérogation mineure

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1250063005

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015), une dérogation mineure afin de permettre l'aménagement d'un minimum de 11 unités de stationnement pour vélos, pour le bâtiment situé au 1050, rue d'Hibernia (lot 1 381 165 du cadastre du Québec)

40.03 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1258504012

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 1172, rue Island

District(s) : Saint-Paul- Émard - Saint-Henri-Ouest

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA *Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1250063006

Renouveler le mandat de deux membres du comité consultatif d'urbanisme, pour une durée de deux ans

51.02 Nomination / Désignation

CA *Direction des services administratifs* - 1265650001

Demander au Directeur de l'état civil de désigner madame Catherine Houbart, conseillère de ville du district de Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown, ainsi que monsieur Jonathan Burnham, conseiller d'arrondissement du district de Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown, pour agir à titre de célébrants compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles sur le territoire de la Ville de Montréal

70 – Autres sujets

70.01 Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 29

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

**Dossier # : 1257062007**

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division de la voirie , -

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accorder un contrat à Déneigement et excavation M. Gauthier inc, pour la location de six appareils lave-trottoirs avec opérateurs, entretien et accessoires, pour le nettoyage printanier des trottoirs, au montant de 272 352,78\$ taxes incluses.Appel d'offre 25-21177 -2 soumissionnaires

D'accorder Déneigement et excavation M. Gauthier, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location de six appareils lave-trottoirs avec opérateurs, au prix de sa soumission, soit un montant de 272 352,78\$ \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres 25-21177;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

De procéder à une évaluation du rendement de l'adjudicataire.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-01-13 12:08

Signataire : Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257062007

| | |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division de la voirie , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Déneigement et excavation M. Gauthier inc, pour la location de six appareils lave-trottoirs avec opérateurs, entretien et accessoires, pour le nettoyage printanier des trottoirs, au montant de 272 352,78\$ taxes incluses.Appel d'offre 25-21177 -2 soumissionnaires |

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du ménage printanier, la Direction des travaux publics procède chaque année au nettoyage des rues, des trottoirs et des pistes cyclables sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Pendant plusieurs semaines, des opérations intensives et systématiques sont réalisées à l'aide de balais mécaniques, de citernes de rue et d'appareils lave-trottoirs. Ces interventions visent à retirer les débris accumulés durant l'hiver ainsi qu'à éliminer les abrasifs épandus pour la sécurité des déplacements.

L'arrondissement du Sud-Ouest ne dispose pas d'un nombre suffisant d'appareils lave-trottoirs pour assurer le nettoyage complet de son territoire. Depuis 2006, il fait appel à des entreprises privées afin de combler ses besoins en nettoyage.

Pour garantir le bon déroulement des opérations, l'arrondissement loue des lave-trottoirs avec opérateurs. Ces équipements sont essentiels pour assurer un nettoyage efficace des trottoirs et permettent d'ajouter six ressources supplémentaires à la structure interne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 22 0091 - Accorder un contrat à Les équipements Benco Canada ltée pour la location de six appareils lave-trottoirs avec opérateurs, entretien et accessoires, pour le nettoyage printanier des trottoirs, au montant maximal de 110 100,06 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré en vertu du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038) - Demande de prix 212516 – 1 soumissionnaire

DESCRIPTION

Le présent contrat a pour objet la location, à taux horaires, de six appareils lave-trottoirs avec opérateur, destinés à l'entretien du domaine public sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, incluant les besoins ponctuels liés au nettoyage printanier. La prestation sera réalisée sur une période de trois ans, soit du 1er avril 2026 au 15 mai 2028. Chaque année, le service comprendra un total estimé de 840 heures, réparties entre le 1er avril et le 15 mai. Le contrat est subdivisé en six lots, chacun correspondant à la location d'un lave-trottoirs avec opérateur. L'utilisation de ces équipements vise à soutenir les équipes internes et à assurer un nettoyage complet et efficace des trottoirs sur l'ensemble du territoire de

l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Ce contrat concerne la location de six lave-trottoirs avec opérateurs, incluant l'entretien et les accessoires, pour le nettoyage printanier des trottoirs sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest. Une clause prévoit la possibilité de devancer le début des travaux en fonction des conditions météorologiques.

Deux soumissionnaires ont répondu :

Les Équipements Benco Canada Ltée, qui a présenté une offre conforme au montant de 55 050,03 \$ par lot pour les trois années.

Déneigement et excavation M. Gauthier, qui a soumis une offre de 45 392,13 \$ par lot pour les trois années.

Suite à l'analyse des documents de soumission, Déneigement et excavation M. Gauthier a été désigné comme le plus bas soumissionnaire conforme. L'évaluation des offres démontre que le prix soumis reflète la valeur actuelle du marché pour ce type de service.

Le Service de l'approvisionnement a publié un appel d'offres public 25-21177 sur le site SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir le 1er octobre 2025. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 octobre 2025 au Service du greffe de la Ville de Montréal. L'appel d'offres a été publié sur le marché pour une durée de 23 jours. Deux (2) addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres. Il y a eu 19 preneurs du cahier des charges, 11 ont soumis un prix à au moins 1 lot alors que 2 ont soumissionné pour notre lot.

| Firmes soumissionnaires | Total avec les taxes |
|------------------------------------------|----------------------|
| Benco Canada Ltée | 330 301,80\$ |
| Déneigement et excavation M. Gauthier | 272 352,78\$ |
| Estimation | |
| Estimation | 344 834,70\$ |
| Différence entre l'estimation et le PBSC | -26,61% |

L'estimation a été établie à partir des prix observés lors de l'octroi de contrats comparables au cours des années antérieurs. L'offre déposée, notamment inférieure à l'estimation, s'inscrit dans une démarche du soumissionnaire visant l'obtention d'un volume de contrats auprès de plusieurs arrondissements. L'analyse de conformité a toutefois démontré que le soumissionnaire possède la capacité d'exécuter le contrat, conformément aux critères établis au devis technique.

L'analyse de la conformité administrative réalisée par le Service de l'approvisionnement a démontré que l'adjudicataire recommandé :

N'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);

N'est pas inscrit sur la liste des firmes avec un rendement insatisfaisant de la Ville (LFR);

N'est pas une personne écartée en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (RGC);

N'est pas inscrit sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation.

Ce contrat, suite à une analyse de risque et à l'aide des différents outils élaborés par le Service de l'approvisionnement, devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce contrat sera entièrement financer par le budget de fonctionnement de l'unité concernée.

MONTRÉAL 2030

N'est pas dans la perspective de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut d'octroi du contrat, la Direction des travaux publics ne sera pas en mesure d'assurer le nettoyage des trottoirs de l'arrondissement dans les délais prescrits pour la période printanière.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat: 1er avril 2026;

Fin de contrat: 15 mai 2028.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Cristina COPIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSE PAR

Le : 2026-01-08

Jules Emmanuel MERCIER MORACHE
conseiller(-ere) en planification

Christopher CASSEUS
chef(fe) de division - voirie et parcs en
arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian BISSONNETTE
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



**Système de gestion des
décisions des instances
RECOMMANDATION**

CA : 20.02
2026/02/09
19:00



Dossier # : 1269382001

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Exercer l'option de renouvellement, pour la deuxième et dernière fois, d'une durée de douze (12) mois débutant le 4 mars 2026 dans le cadre du contrat accordé à FNX-INNOV Inc. (Artelia Canada Inc.) (CA22 22 0383) pour des services de préparation des plans et devis et de surveillance des travaux électriques de divers projets à l'arrondissement Le Sud-Ouest/ Autoriser une dépense additionnelle de 222 361,65 \$, taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 708 269,00 \$ à 930 630,65 \$, taxes incluses.

D'exercer l'option de renouvellement, pour la deuxième et dernière fois, d'une durée de douze (12) mois débutant le 4 mars 2026 dans le cadre du contrat accordé à FNX-INNOV Inc. (Artelia Canada Inc.) (CA22 22 0383) pour des services de préparation des plans et devis et de surveillance des travaux électriques de divers projets à l'arrondissement Le Sud-Ouest/ Autoriser une dépense additionnelle de 222 361,65 \$, taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 708 269,00 \$ à 930 630,65 \$, taxes incluses.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-01-26 14:34

Signataire : Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1269382001

| | |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Exercer l'option de renouvellement, pour la deuxième et dernière fois, d'une durée de douze (12) mois débutant le 4 mars 2026 dans le cadre du contrat accordé à FNX-INNOV Inc. (Artelia Canada Inc.) (CA22 22 0383) pour des services de préparation des plans et devis et de surveillance des travaux électriques de divers projets à l'arrondissement Le Sud-Ouest/ Autoriser une dépense additionnelle de 222 361,65 \$, taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 708 269,00 \$ à 930 630,65 \$, taxes incluses. |

CONTENU

CONTEXTE

Afin de répondre au besoin grandissant en matière de revitalisation des infrastructures électriques dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, ce dernier s'est doté de services de la firme de génie-conseil en électricité, FNX-Innov Inc., afin de préparer les plans et devis et réaliser les activités de surveillance des travaux électriques de divers projets à l'arrondissement, entente-cadre 212249. Le contrat s'échelonnait sur une durée de deux (2) ans avec une possibilité de prolongation de (12) douze mois, pour un maximum de deux (2) prolongations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA2 222 0383- 5 décembre 2022- conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans avec possibilité de prolongement de douze mois pour un maximum de deux prolongations, par laquelle FNX-INNOV Inc. s'engage à fournir les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux électriques de divers projets à l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme maximale de 441 733,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212249. D'accorder le montant de 44 173,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences. Imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des projets de l'arrondissement, et ce, au rythme des besoins à combler.

CA25 22 0013- 10 février 2025- Exercer l'option de renouvellement d'une durée de douze (12) mois débutant le 4 mars 2025 dans le cadre du contrat accordé à FNX-INNOV Inc. (Artelia Canada Inc.) (CA22 22 0383) pour des services de préparation des plans et devis et de surveillance des travaux électriques de divers projets à l'arrondissement Le Sud-Ouest/ Autoriser une dépense additionnelle de 222 361,65 \$, taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 485 907,35 \$ à 708 269,00 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Les services professionnels sont nécessaires pour la réalisation des études, la présentation

de solutions, la préparation des plans et devis, des documents d'appels d'offres, des estimations, le suivi administratif pendant les travaux ainsi que la surveillance en résidence de divers travaux électriques.

Les services professionnels requis incluent :

- Les relevés nécessaires à l'étude du problème et à la réalisation des plans et devis;
- L'évaluation des différentes options proposées en prenant en compte les coûts de réparation et d'entretien;
- La préparation des documents d'appel d'offres et des plans et devis pour la solution retenue.
- La surveillance des travaux et le suivi administratif;

Les travaux projetés qui pourront bénéficier de ce contrat sont:

- Système d'éclairage de terrains sportifs (soccer, tennis, pétanque, baseball, etc.);
- Diagnostic et réparation de l'éclairage de rues;
- Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques;
- Diagnostic et réfection du filage des feux de circulation;
- Travaux d'installation de nouveaux lampadaires de rues;
- Travaux de déplacement des points d'alimentation du réseau d'éclairage des rues;
- Installation de nouveaux lampadaires pour des parcs et des sentiers piétons.

JUSTIFICATION

Le budget du contrat en cours avec la firme FNX-INNOV Inc. est en voie d'épuisement et le besoin de renouvellement de l'entente-cadre est justifié par les mandats ouverts ainsi que les projets planifiés.

L'entente-cadre prévoit une prolongation de douze (12) mois et un maximum de deux (2) prolongations. Après la prolongation, l'estimation du contrat serait de 930 630,65 \$, taxes incluses.

La firme FNX-INNOV Inc.(Artelia Canada Inc.) ne figure pas au registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucune imputation budgétaire spécifique n'est requise lors de l'octroi initial du contrat. Les mandats qui seront confiés à la firme FNX-INNOV INC feront l'objet d'une autorisation de dépenses en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'ententes-cadres et seront octroyés à l'aide des «bons de commande».

Les crédits proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets identifiés par chacun des requérants, que ce soit du budget de fonctionnement de l'unité concernée ou bien du budget prévu au plan décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement du Sud-Ouest.

La dépense maximale de 930 630,65 \$ taxes incluses (entente originale 485 907,35\$ + dépense additionnelle (première option 222 361,65 \$) + dépense additionnelle (deuxième option 222 361,65\$), prévue dans cette entente représente un coût net maximal de 849 789,83 \$ lorsque diminuée des ristournes de taxes fédérale et provinciale.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que le

projet et de type entente-cadre de service professionnel en électricité pour plusieurs projets à venir dont la nature n'est pas encore définie, Voir la grille d'analyse Montréal 2030 dans le dossier de pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de la prolongation du contrat : 04 mars 2026
Fin de contrat: 03 mars 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohammed LAALJ
Ingénieur-Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-20

Justine DESBIENS
Cheffe de division - Bureau de projets - par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian BISSONNETTE
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1265443001

| | |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social , Section loisirs et vie communautaire |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 187 354 \$ pour l'année 2026 à l'organisme Prévention Sud-Ouest dans le cadre d'une prolongation du programme Prévention Montréal – Axe 1 et Axe 2, en provenance du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets de conventions à cet effet |

Il est recommandé :

1. D'octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 187 354 \$ pour l'année 2026, à l'organisme ci-après désignés:

Axe 1

| | Organisme | Projet | Montant |
|---|----------------------|-------------|----------|
| 1 | Prévention Sud-Ouest | Griffintown | 7 705 \$ |

Axe 2

| | Organisme | Projet | Montant |
|---|----------------------|--------------------------|------------|
| 1 | Prévention Sud-Ouest | BUMP - Médiation urbaine | 179 649 \$ |

2. D'approuver les projets de conventions de contributions financières à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;

3. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par la Ville-centre.

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1265443001

| | |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social , Section loisirs et vie communautaire |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 187 354 \$ pour l'année 2026 à l'organisme Prévention Sud-Ouest dans le cadre d'une prolongation du programme Prévention Montréal – Axe 1 et Axe 2, en provenance du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets de conventions à cet effet |

CONTENU

CONTEXTE

La sécurité est un droit et une condition essentielle à l'inclusion, au bien-être et au développement du plein potentiel des personnes et des communautés. Plus que jamais, la Ville de Montréal est engagée à renforcer son action afin de garantir un tel droit, notamment en déployant des initiatives de prévention structurantes et durables, en investissant pour assurer des milieux de vie de qualité et en favorisant un accès plus équitable aux opportunités qu'elle offre.

Le programme pluriannuel Prévention Montréal vise à offrir des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires, dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants, aux jeunes ainsi qu'à leurs familles en situation de vulnérabilité. Il est doté d'un budget total de 42,5 M\$ sur trois ans et se décline en deux axes principaux :

- Axe 1 : Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité
- Axe 2 : Prévention en sécurité urbaine

Les stratégies, les actions et les projets qui découlent du programme s'adressent prioritairement aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans, et s'emploient à agir sur les facteurs qui influencent la sécurité des personnes et des milieux de vie, tout en misant sur les forces vives et transformatrices de l'action communautaire dans les quartiers.

Ainsi, le programme Prévention Montréal vise, à court terme, à favoriser, soutenir et

renforcer :

- la mobilisation, l'engagement, la connaissance et la capacité de la population et des partenaires à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires pour les enfants, les jeunes et leurs familles;
- la mise en place d'initiatives visant le développement du plein potentiel des enfants, des jeunes et de leurs familles;
- le déploiement de projets en prévention de la violence, qui améliorent la sécurité vécue et perçue des enfants, des jeunes et de leurs familles, ainsi que des milieux susceptibles de connaître le plus d'insécurité.

À moyen et à long terme, Prévention Montréal conduit à :

- lever les principaux obstacles vécus par les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion;
- atténuer les facteurs de risque affectant leur développement et leur sécurité;
- offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires.

Ancré au cœur de la vision et des ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action *Solidarité, équité, inclusion*, ce nouveau programme pluriannuel est le résultat d'une démarche de convergence de quatre initiatives municipales prenant fin en 2022, à savoir le Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables, le Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et la mesure d'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU).

Le programme Prévention Montréal 2023-2025 a soutenu financièrement des projets qui devaient être réalisés entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2025. Ce programme est prolongé pour 2026, accordant le même financement aux arrondissements qu'en 2025.

Les projets doivent se terminer au plus tard le 31 décembre 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 22 0324 du 8 décembre 2025 - Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 243 044 \$ pour l'année 2026 à treize organismes dans le cadre d'une prolongation du Programme Prévention Montréal - Axe 1 et Axe 2 / Approuver les projets de conventions à cet effet

DGA258121001 - Autoriser des virements budgétaires totalisant 6 484 381 \$, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers 19 arrondissements, pour la réalisation des projets conformément au programme Prévention Montréal, pour l'année 2026.

CA25 22 0159 du 9 juin 2025 - Octroyer un soutien financier de 22 997 \$ à Famijeunes, dans le cadre de l'édition 2025 du programme Prévention Montréal - Axe 1 / Approuver le projet de convention à cet effet (dossier 1245111009)

CA 24 22 0005 du 15 janvier 2024 - Octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 309 649 \$ pour l'année 2024 et 309 649 \$ pour l'année 2025 à quatre organismes, dans le cadre du programme Prévention Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet (dossier 1226008004)

CA24 22 0006 du 15 janvier 2024 - Octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 232 212 \$ à 11 organismes, dans le cadre de l'édition 2024 et 2025 du programme Prévention Montréal - Axe 1 / Approuver les projets de conventions à cet effet (dossier

1235111010)

CA24 22 0177 8 juillet 2024 - Octroyer un soutien financier de 14 026 \$ à Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri, dans le cadre de l'édition 2024-2025 et 2025-2026 du programme Prévention Montréal - Axe 1 / Approuver un projet de convention à cet effet (dossier 1245111003)

CA23 22 0144 du 8 mai 2023 - Octroyer un soutien financier de 158 550 \$ à PSO pour la réalisation du projet de médiation urbaine BUMP dans le cadre du programme Prévention Montréal Axe 2 pour l'année 2023

CA23 22 0145 du 8 mai 2023 - Octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 115 195 \$ à deux organismes dans le cadre du programme Prévention Montréal Axe 2 pour l'année 2023 / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 1236008001)

CA23 22 0143 du 8 mai 2023 - Octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 73 012 \$ à huit organismes, dans le cadre de l'édition 2023 du programme Prévention Montréal - Axe 1 / Approuver les projets de convention à cet effet (dossier 1235111001)

CE22 2148 du 21 décembre 2022 - Approuver le cadre de référence du programme Prévention Montréal 2023-2025, doté d'un budget totalisant 42 446 420\$ sur trois ans / Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 26 429 464\$ attribuée au volet local dudit programme pour les années 2023, 2024 et 2025 / Autoriser le virement d'une somme de 19 453 143\$ pour 2023, 2024 et 2025, à raison de 6 484 381\$ par année, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements (1229703001)

DESCRIPTION

Les projets qui font l'objet du présent sommaire sont déposés dans l'Axe 1 et l'Axe 2 de l'enveloppe de programme Prévention Montréal. Pour la grande majorité, ce sont des projets pluriannuels, qui ont été financés en 2024 et en 2025 et qui sont reconduits en 2026. Ils répondent aux critères de l'arrondissement du Sud-Ouest en matière de culture, de sports, de loisirs et de développement social, et s'inscrivent dans les orientations du programme.

AXE 1

| # | Organisme | # GSS | Projet | Quartier | Montant octroyé 2024 | Montant octroyé 2025 | Montant prolongé 2026 | Description |
|---|----------------------|-------|--------------|----------|----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | Prévention Sud-Ouest | 12698 | Grinffintown | PB | 8 590 \$ | 8 590 \$ | 7 705 \$ | Renforcer le tissu social au sein de la communauté en favorisant des relations positives entre les habitants pour améliorer la communication entre les différentes générations de résidents. |

AXE 2

| # | Organisme | # GSS | Projet | Montant octroyé 2024 | Montant octroyé 2025 | Montant prolongé 2026 | Description |
|---|-----------|-------|--------|----------------------|----------------------|-----------------------|-------------|
|---|-----------|-------|--------|----------------------|----------------------|-----------------------|-------------|

| | | | | | | | |
|---|----------------------|-------|------------------------------------|------------|------------|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | Prévention Sud-Ouest | 12613 | BUMP - Projet de médiation urbaine | 179 649 \$ | 179 649 \$ | 179 649 \$ | Présence de médiateurs et médiatrices dans l'ensemble de l'arrondissement du Sud-Ouest afin d'augmenter le sentiment de sécurité des citoyennes et citoyens, d'éviter la judiciarisation des jeunes et de favoriser l'inclusion sociale, notamment par des activités déployées auprès de l'ensemble des citoyennes et citoyens avec une emphase sur les jeunes et les familles vulnérables. |
|---|----------------------|-------|------------------------------------|------------|------------|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

JUSTIFICATION

Le programme pluriannuel Prévention Montréal, qui est possible en grande partie grâce à une entente avec le ministère de la Sécurité publique, vise à offrir des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants et aux jeunes, ainsi qu'à leurs familles, en situation de vulnérabilité. Ancré dans les ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, Prévention Montréal engage la Ville à offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais un accès à des services de qualité et de proximité qui répondent à leurs besoins. Le programme Prévention Montréal devient ainsi un levier d'action local et régional incontournable afin de concrétiser notre engagement vers des milieux de vie sécuritaires. En ce qui concerne le volet local, la Ville de Montréal souhaite que les 19 arrondissements poursuivent les actions et projets qui ont été entamés en 2023, dans le cadre du programme Prévention Montréal. Ce dossier recommande d'approuver la reconduction des projets, qui permettront à l'organisme concerné de continuer à travailler sur les deux axes du programme, soit le développement du plein potentiel des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité (axe 1) et la prévention en sécurité urbaine (axe 2). Dans ces deux axes, les actions s'adressent en priorité aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans.

L'organisme concerné a confirmé son intention de poursuivre les projets pour l'année 2026.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La prolongation couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026. Le budget nécessaire à ce dossier est de 187 354 \$, soit 7 705 \$ provenant du programme « Prévention Montréal - Axe 1 - Développement enfant et jeune » et 179 649 \$ provenant du programme « Prévention Montréal - Axe 2 - Prévention en sécurité urbaine ». Ces sommes sont entièrement assumées par la Ville-centre. Ces sommes sont prévues au budget de fonctionnement de l'arrondissement du Sud-Ouest à la suite du virement budgétaire effectué du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (GDD 2258121001).

AXE 1

Le montant accordé pour 2026 a dû être ajusté afin de respecter l'enveloppe budgétaire disponible. En effet, les montants octroyés dans l'axe 1 en 2024 et 2025 avaient été bonifiés grâce à des fonds résiduels des années précédentes, ce qui n'est plus le cas en 2026. Tous les projets étant pertinents pour une reconduction, un ajustement proportionnel a été appliqué à l'ensemble des projets afin de respecter l'enveloppe globale disponible.

| | | | | Montant | Montant | Montant |
|--|--|--|--|---------|---------|---------|
|--|--|--|--|---------|---------|---------|

| | Organisme | # GSS | Projet | 2024 | 2025 | prolongé au prorata 2026 |
|---|----------------------|-------|----------------|---------|---------|--------------------------|
| 1 | Prévention Sud-Ouest | 12698 | Grinffintown | 8 590\$ | 8 590\$ | 7 705 \$ |
| | | | Total : | | | 7 705 \$ |

Clé comptable Axe 1 :

2434.0010000.305467.05803.61900.000000.0000.004671.052135.00000.00000

AXE 2

| | Organisme | | Projet | Soutien 2024 | Soutien 2025 | Montant prolongé 2026 |
|---|----------------------|-------|------------------------------------|--------------|--------------|-----------------------|
| 1 | Prévention Sud-Ouest | 12613 | BUMP - Projet de médiation urbaine | 179 649 \$ | 179 649 \$ | 179 649 \$ |
| | | | Total : | | | 179 649 \$ |

Clé comptable Axe 2 :

2434.0010000.305467.05803.61900.000000.0000.004672.052135.00000.00000

MONTRÉAL 2030

Le programme Prévention Montréal est une contribution majeure à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, plus particulièrement pour :

- 8 – Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, au sein de la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous;
- 9 – Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire;
- 19 – Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

Voir document en annexe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tel que cité ci-dessus, les projets répondent à des besoins précis vécus par nos citoyennes et nos citoyens. L'organisme a développé des activités qui permettront à nos familles et à leurs jeunes de réseauter, de partager, d'apprendre et de s'impliquer dans la recherche de réponses et de stratégies pour évoluer individuellement, comme famille et comme communauté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme, prévues au protocole de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet ou de chacun des projets.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Manuel ARDILA ORTIZ, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Magalie MILETTE
conseiller(-ere) en développement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-15

Jean-François ARIANO-LORTIE
Chef de Division SLDS

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-Antoine DIONNE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



**Système de gestion des
décisions des instances
RECOMMANDATION**

CA : 20.04

2026/02/09

19:00



Dossier # : 1256008002

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social , -

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Octroyer un soutien financier de 137 983 \$ pour l'année 2026 à l'organisme Prévention Sud-Ouest dans le cadre d'actions en sécurité urbaine / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'octroyer un soutien financier de 137 983 \$ pour l'année 2026 à l'organisme Prévention Sud-Ouest dans le cadre d'actions en sécurité urbaine;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
3. et d'imputer cette dépense conformément à l'information inscrite à l'intervention financière. Cette dépense sera assumée entièrement par l'arrondissement.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-01-14 11:39

Signataire : Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1256008002

| | |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroyer un soutien financier de 137 983 \$ pour l'année 2026 à l'organisme Prévention Sud-Ouest dans le cadre d'actions en sécurité urbaine / Approuver le projet de convention à cet effet |

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal reconnaît depuis plusieurs décennies l'importance de tout mettre en œuvre pour offrir à sa population un environnement sécuritaire. Pour y contribuer, différents programmes ont été mis sur pied au fil des années pour permettre le soutien financier d'initiatives en sécurité urbaine.

En 2003, la Ville centre a transféré au budget de fonctionnement de l'arrondissement la somme dédiée au Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine afin de contribuer aux actions locales par le biais de la prévention axée sur la mobilisation et la sensibilisation, sans pour autant que la somme soit rattachée à un programme.

L'organisme sans but lucratif Prévention Sud-Ouest met en œuvre annuellement, par le biais de différents programmes de financement, des actions en sécurité urbaine sur tout le territoire du Sud-Ouest. Actif dans l'arrondissement depuis plus de 30 ans, Prévention Sud-Ouest a pour mission de prévenir la criminalité par l'implication des citoyens et citoyennes, de mettre en œuvre des mesures de prévention qui améliorent la qualité de vie et la sécurité de la population, de favoriser la cohésion sociale, d'inciter et de favoriser le bénévolat ainsi que la création d'emplois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 22 0004 - 16 janvier 2023 - Octroi d'un soutien financier de 137 983 \$ pour l'année 2023, de 137 983 \$ pour l'année 2024 et de 137 983 \$ pour l'année 2025 à Prévention Sud-Ouest dans le cadre d'actions en sécurité urbaine;

CA22 22 0006 - 17 janvier 2022 - Octroi d'un soutien financier de 135 278 \$ à Prévention Sud-Ouest dans le cadre de l'ACCSU: Actions citoyennes et communautaires en sécurité urbaine pour 2022.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un soutien financier de 137 983 \$ pour l'année 2026. Le projet proposé offre à la population des activités visant à prévenir la criminalité, à promouvoir la sécurité et le sentiment de sécurité et à soutenir la création et le maintien de milieux de vie sécuritaires.

Les activités proposées s'articulent autour de sept axes d'intervention :

- Sécurité des biens : sécurité domiciliaire, prévention du vol de et dans les véhicules, conseils en prévention pour les immeubles et commerces;
- Sécurité des personnes : ateliers thématiques et activités de prévention auprès des aîné·es, des femmes, des jeunes, etc.;
- Sécurité des collectivités : appropriation des lieux publics, promotion de la cohabitation sociale et du vivre-ensemble;
- Sentiment de sécurité et cohésion sociale : activités de médiation et de dialogue interculturel, formations citoyennes et gestion de conflits, campagnes de sensibilisation à la solidarité et à la vigilance citoyenne;
- Information et communication : diffusion d'informations et d'outils de prévention, ateliers d'éducation populaire, campagnes numériques et infolettres;
- Environnement physique et urbain : diagnostics de sécurité avec les citoyen·nes, mobilisation autour de la propreté, de l'entretien et de la revitalisation des espaces publics;
- Résilience communautaire : soutien aux citoyen·nes et aux organismes, formation d'ambassadeurs communautaires, interventions post-incident, développement d'outils de gestion de crise et de soutien collectif.

Les actions de Prévention Sud-Ouest sont complémentaires à celles des partenaires institutionnels et communautaires directement ou indirectement concernés par les enjeux de sécurité urbaine, notamment :

- le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM);
- les services municipaux de l'arrondissement;
- les établissements de santé, de services sociaux et scolaires;
- les tables de concertation, regroupements et organismes de quartier.

L'approche proposée repose sur la mobilisation citoyenne, la concertation intersectorielle et la prévention participative afin d'assurer des retombées concrètes et durables pour l'ensemble du territoire du Sud-Ouest.

JUSTIFICATION

La réalisation de ces actions par l'organisme Prévention Sud-Ouest permet d'agir sur le sentiment de sécurité de toute la population tout en accomplissant des efforts concrets en prévention de la criminalité, ce qui contribue à l'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

| Organisme | Montant prévu pour 2026 |
|----------------------|-------------------------|
| PRÉVENTION SUD-OUEST | 137 983 \$ |

La contribution financière est de 137 983 \$ pour l'année 2026. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement puisque les ressources budgétaires pour la réalisation de ces actions sont prévues au budget de la Direction de la culture, des sports, du loisir et du développement social.

Voir l'intervention financière pour la certification des fonds.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité Montréal 2030 suivante :

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce soutien financier permet la réalisation d'actions en sécurité urbaine qui contribuent à l'amélioration du sentiment de sécurité de toute la population et à prévenir la criminalité sur notre territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme, prévues au protocole de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le présent dossier fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Chaque année, un premier rapport est attendu à la mi-étape, puis un rapport final est requis en fin d'année.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle WINTER
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Jean-François ARIANO-LORTIE
Chef de Division SLDS

Le : 2025-10-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-Antoine DIONNE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1265443002

| | |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroyer une contribution financière de 81 700 \$ à Concertation Ville-Émard et Côte Saint-Paul, pour l'année 2026, dans le cadre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI) et approuver le projet de convention à cet effet |

Il est recommandé :

1. d'octroyer un soutien financier de 81 700 \$ à la Table de quartier Concertation Ville-Émard-Côte-Saint-Paul afin de poursuivre la "Démarche de RUI - Opération GALT 2026" dans le cadre du financement des RUI provenant du Service de la Diversité et de l'Inclusion Sociale (SDIS);
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément à l'information inscrite à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre (SDIS).

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-01-30 11:23

Signataire : Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1265443002

| | |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sports_loisirs et développement social , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroyer une contribution financière de 81 700 \$ à Concertation Ville-Émard et Côte Saint-Paul, pour l'année 2026, dans le cadre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI) et approuver le projet de convention à cet effet |

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2003, la démarche montréalaise de revitalisation urbaine intégrée (RUI), portée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), appuie des actions locales concertées visant à lutter contre la pauvreté, réduire les inégalités et favoriser des milieux de vie plus inclusifs.

Pour l'année 2026 (1^{er} janvier au 31 décembre), un soutien financier de 81 700 \$ est offert aux tables de quartier œuvrant selon l'approche RUI, afin de :

- Poursuivre des initiatives à forte valeur ajoutée en matière d'équité territoriale, en complémentarité avec les leviers et interventions de l'arrondissement ;
- Assurer une continuité d'action en 2026, en attendant le positionnement de l'administration sur l'approche d'intervention pérenne dans les milieux cumulant les vulnérabilités.

L'équité territoriale demeure une priorité pour la Ville de Montréal, et nous sommes convaincus que la contribution du milieu communautaire est essentielle à sa réalisation. Des espaces de réflexion partagée seront proposés aux acteurs locaux dans les prochains mois afin d'échanger sur les résultats, les apprentissages et les effets des démarches municipales en faveur de l'équité territoriale.

Un budget de 81 700 \$ provenant de la base budgétaire du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) est donc à Table de quartier Concertation Ville-Émard et Côte Saint-Paul pour soutenir la « Démarche de RUI - Opération GALT 2026 ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 22 0151 - 9 mai 2022 - Octroyer une contribution financière d'une somme de 152 818\$ à Concertation Ville-Émard et Côte-St-Paul pour la réalisation du plan de revitalisation « Démarche de RUI-Opération GALT 2022 » / Approuver un projet de convention à cet effet (dossier 1225111001)

CA23 22 0141 - 8 mai 2023 - Octroyer une contribution financière de 96 151 \$ à Concertation Ville-Émard et Côte Saint Paul pour l'année 2023, dans le cadre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée / Approuver un projet de convention à cet effet (dossier 1225111010)

CA23 22 0219 - 10 juillet 2023 - Octroyer une contribution financière de 56 667 \$ à Concertation Ville-Émard et Côte-St-Paul, pour l'année 2023, dans le cadre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI) / Approuver le projet de convention à cet effet (dossier 1235111004)

CA24 22 0061 - 11 mars 2024 - Octroyer une contribution financière de 152 818 \$ à Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul, pour l'année 2024, dans le cadre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée / Approuver un projet de convention à cet effet (dossier 1245111002)

CA25 22 0015 - 10 février 2025 - Octroyer une contribution financière de 152 818 \$ à Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul, pour l'année 2025, dans le cadre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée / Approuver un projet de convention à cet effet (dossier 1245111012)

DESCRIPTION

La RUI - Opération GALT 2026 sera la dernière année de ce programme. La RUI - Opération Galt poursuivra ses efforts pour:

- Embellir le secteur;
- Offrir des espaces de rencontre et de cohabitation;
- Encourager la participation citoyenne;
- Renforcer le sentiment d'appartenance;
- Poursuivre la veille et le plaidoyer sur des enjeux et des solutions favorables à l'amélioration de la qualité de vie des résidentes et résidents de ce secteur.

Le financement de 2026 permettra de réaliser plusieurs actions et surtout de consolider le projet PACT réalisé en partenariat avec le Groupe Paradoxe. Ce projet prolongera la revitalisation au delà de la date de fin du programme de la RUI, tel que décrit dans les documents *perspectives RUI 2026 et plan d'action*.

JUSTIFICATION

Les priorités établies par la « Démarche de la RUI - Opération GALT 2026 » s'inscrivent, comme par le passé, dans les orientations de la Revitalisation urbaine intégrée (RUI), orientations qui sont revues et actualisées annuellement. Les sondages, les entrevues diverses et les informations obtenues pendant le "Grand rendez-vous citoyen" en 2023 ont permis de noter des besoins et des points de vue des citoyennes et des citoyens, d'en dégager et actualiser certaines orientations et guider les investissements de ces dernières années vers un projet structurant dans la Revitalisation urbaine intégrée (RUI).

Le comité RUI - Opération GALT est composé de : Assia Kada (coordonnatrice de Concertation Ville-Émard-Côte-St-Paul), Stéphanie Dubrule (directrice adjointe d'Alternatives communautaires d'habitation et d'intervention de milieu (ACHIM), Hélène Felteau (organisatrice communautaire au CIUSSS), Roberto Colin (agent de développement du Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RESO), Gabriel Charrier (intervenant chez Prévention Sud-Ouest), Luis Gomez (Resp. Ruelles vertes, Groupe Pro-Vert), Béatrice REID

(intervenante, GRAME) Fanny Adam (Direction Centre Montseigneur Pigeon) et Magalie Milette (conseillère en développement communautaire Arrondissement le Sud-Ouest).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 81 700 \$ (provenant du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale) sera imputée au compte :

2101.0010000.101565.05803.61900.016491.0000.003661.052135.00000.00000

Elle sera entièrement assumée par la Ville-centre.

| Budget prévisionnel RUI 2026 | |
|-------------------------------------------|------------------|
| Dépenses | |
| Salaires et avantages sociaux | 65 000 \$ |
| Projet PACT (partenariat Groupe Paradoxe) | 5 000 \$ |
| Murale Centre Hortense Duclos | 11 000 \$ |
| Frais administratifs | 700 \$ |
| TOTAL DÉPENSES | 81 700 \$ |
| Surplus /Déficit | 0 \$ |

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (voir document en annexe)

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce dernier financement permettra à la RUI - Opération GALT de poursuivre et de clôturer ses démarches et actions pour améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens du secteur visé. Cette dernière année de financement, en complément à celui de 2025, permettra la consolidation du projet PACT qui poursuivra la revitalisation de la zone choisie au delà de la fin du budget à travers des animations projetés autour du Groupe Paradoxe. Stratégiquement placé, ce partenaire de choix forme des cohortes de jeunes dans la perspective de les préparer au marché du travail dans le domaine de l'événementiel. De surcroît, ils opèrent dans une ancienne église et ils organisent divers événements récurrents autour de l'église. Le projet vise la mise en valeur de différents aspects reliés à la richesse et la revitalisation du quartier tels que: le patrimoine, les artistes locaux, les ressources du quartier, les sujets d'actualité, etc.

Tout comme par le passé la RUI - Opération GALT vise à :

- Améliorer les conditions de vie des citoyennes et des citoyens tout en les encourageants à participer activement;
- Développer le partenariat entre la Ville et les organismes du secteur dans une perspective de développement social et communautaire;
- Réaliser des actions concrètes dans le milieu visé par la RUI - Opération GALT, afin d'améliorer le cadre bâti, les conditions sociales et la qualité de vie;
- Mobiliser la population pour développer la participation citoyennes;
- Favoriser la concertation entre les organismes et maximiser les ressources.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications se feront selon les modalités de visibilité du programme, prévues au protocole de communication publique de l'annexe 2 de la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les activités se dérouleront en conformités avec le plan d'action et l'échéancier proposés par l'organisme. Le projet fera l'objet d'un suivi de la responsable de l'arrondissement du Sud-Ouest.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
(Dehily HERNANDEZ ORTEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle LÉPINE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Eve GAUTHIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Isabelle LÉPINE, 26 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Magalie MILETTE
conseiller(-ere) en développement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-26

Marc-Antoine DIONNE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-Antoine DIONNE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



**Système de gestion des
décisions des instances
RECOMMANDATION**

CA : 20.06

2026/02/09

19:00



Dossier # : 1265398001

| | |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , Section transition écologique planification entretien |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver les modifications à la convention conclue avec l'organisme Groupe Pro-Vert afin de bonifier l'offre de services pour l'année 2026 dans le cadre du programme de ruelles vertes. |

D'approuver les modifications à la convention conclue entre la Ville de Montréal et l'organisme Groupe Pro-Vert afin de bonifier l'offre de services pour l'année 2026 dans le cadre du programme de ruelles vertes.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-01-30 14:45

Signataire : Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1265398001

| | |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , Section transition écologique planification entretien |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver les modifications à la convention conclue avec l'organisme Groupe Pro-Vert afin de bonifier l'offre de services pour l'année 2026 dans le cadre du programme de ruelles vertes. |

CONTENU

CONTEXTE

En raison d'ajustements apportés à la planification annuelle du Programme des ruelles vertes — notamment liés à l'augmentation significative des coûts de réalisation — il est nécessaire de modifier le bordereau d'items prévu à la convention actuellement en vigueur. Ces ajustements ont un impact direct sur la programmation des travaux ainsi que sur l'organisation des services prévus dans le cadre du mandat en cours.

En effet, en 2025, à la suite de la sollicitation du marché, les soumissions reçues affichaient des prix beaucoup plus élevés que prévu. Devant ces coûts jugés trop importants, l'arrondissement a décidé de ne pas aller de l'avant avec les travaux d'aménagement des trois ruelles initialement prévues pour 2025. L'appel d'offres sera relancé en 2026 afin de bénéficier de conditions de marché potentiellement plus avantageuses et d'obtenir de meilleurs prix de soumission.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 24 22 0319 - 11 décembre 2024 - Accorder un contrat de services à l'organisme Groupe Pro-Vert, pour la réalisation du programme Ruelles vertes, pour un montant de 303 447.77 \$ (taxes incluses), et ce, pour une période de 2 ans, soit du 01.01.2025 au 31.12.2026 Contrat 212503

CA 23 22 0327 - 13 novembre 2023 - Accorder un contrat de services à Groupe Pro-Vert, pour la réalisation du programme des ruelles vertes pour un montant maximal de 100 025.61 \$, et ce, pour une période de 13 mois - Contrat 212349

CA 21 22 0306 - 4 octobre 2021 - Accorder un contrat de services à l'organisme Les YMCA du Québec, pour la réalisation du programme Ruelles vertes, pour un montant de 198 476,01 \$, et ce, pour une période de deux ans (dossier 1216836002)

CA 21 22 0051 - 8 mars 2021- Octroyer une dépense additionnelle de 8 557 \$ à l'organisme Les YMCA du Québec, dans le cadre de la réalisation du programme Ruelles vertes (dossier 1198532002)

CA 19 22 0362 - 9 décembre 2019- Approuver la convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et les YMCA du Québec, pour la réalisation du programme Ruelles vertes, pour une période de deux ans soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021 (dossier 1198532002)

CA 19 683 6001 - 30 septembre 2019 - Approuver un projet de convention et d'octroyer un contrat de services professionnels de 88 511 \$ aux YMCA du Québec dans le cadre du projet des ruelles vertes de l'arrondissement du Sud-Ouest

CA 19 22 0225 - 12 août 2019 - Autorisation d'une affectation du fonds de parc de 64 511 \$, pour le projet de gestion du programme des ruelles vertes, dans le cadre du contrat de services octroyé aux YMCA du Québec (dossier 1197279017)

DESCRIPTION

Cette décision vise à bonifier le mandat actuellement en place dans le cadre du programme des ruelles vertes de l'arrondissement du Sud-Ouest.

La demande vise les éléments suivants:

- Révision des quantités aux items 2.2 et 2.4 du bordereau du mandat 212503 – *Réalisation du programme des ruelles vertes à l'arrondissement du Sud-Ouest.*
- Ajout de services au bordereau original :
 1. Mobilisation des riverains
Réaliser une mobilisation auprès des riverains de certaines ruelles afin de recueillir leurs besoins et attentes par sondage. Les résultats serviront à orienter les réflexions de l'arrondissement concernant l'avenir de ces ruelles.
 2. Inventaire des actifs
Réaliser un inventaire à jour des ruelles vertes de l'arrondissement selon le guide de référence de l'ASO, incluant une cote de l'état des actifs (A à E). L'arrondissement souhaite notamment recenser toutes les ruelles en terre sur son territoire.

L'addenda 1 de la convention entre Pro-Vert et l'arrondissement pour le programme des ruelles vertes est joint à ce GDD

JUSTIFICATION

L'objet du présent dossier modifie le bordereau et la convention en modifiant les services requis afin d'adapter le mandat. Cette approche permet d'optimiser l'utilisation du budget existant et de répondre aux besoins stratégiques de l'arrondissement, bien qu'elle implique une mise à jour administrative et une coordination accrue.

Les critères guidant la décision sont le respect du budget approuvé, l'alignement avec les priorités de l'arrondissement et la cohérence avec le programme des ruelles vertes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette demande d'approbation de modification de la convention conclue n'entraîne aucune dépense supplémentaire et respecte les montants prévus dans la convention, soit:

2025: 143 103, 63\$

2026: 160 344,14\$

Ces sommes seront versées à l'organisme conformément à la mise en œuvre des activités prévues à la programmation, à la remise des rapports et à la satisfaction, par l'Arrondissement, de l'atteinte des objectifs fixés.

MONTRÉAL 2030

Le programme des Ruelles Vertes contribue directement à la réalisation des objectifs du Plan stratégique Montréal 2030, notamment dans les axes suivants :

Transition écologique

- Renforcer la présence de la nature en ville en intégrant la biodiversité, les espaces verts et la gestion durable du patrimoine naturel, riverain et aquatique au cœur des décisions.
- Favoriser la mobilité durable en soutenant des options de transport actif, partagé, collectif et à faible empreinte carbone, accessibles et abordables pour toutes et tous.
- Stimuler une économie verte et inclusive en encourageant l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, ainsi que la création d'emplois écologiques de qualité.

Démocratie et participation

- Accroître la participation citoyenne et l'engagement des communautés locales en les plaçant, avec les acteurs du milieu, au centre des processus décisionnels et de la vie publique municipale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas où le présent dossier ne serait pas adopté, l'arrondissement perdrat l'occasion de mettre à jour le mandat en fonction des besoins actuels, de disposer des données nécessaires pour planifier adéquatement les interventions futures dans les ruelles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications seront réalisées au besoin, conformément aux modalités prévues à la convention de services avec l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n.a..

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

« À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michelle Anne STOREY
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-29

Justine DESBIENS
Cheffe de division - Bureau de projets - par
intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian BISSONNETTE
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



**Système de gestion des
décisions des instances**
RECOMMANDATION

CA : 30.01

2026/02/09

19:00



Dossier # : 1250219037

| | |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour les mois de novembre et de décembre 2025 |

De prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour les mois de novembre et de décembre 2025, de la liste des bons de commande de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour les périodes comptables de novembre et de décembre 2025.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-01-26 14:32

Signataire : Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances **SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

IDENTIFICATION

Dossier # :1250219037

| | |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour les mois de novembre et de décembre 2025 |

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), un rapport mensuel des décisions déléguées doit être déposé au conseil d'arrondissement. Ce rapport fait état des décisions prises, par les employés de l'arrondissement du Sud-Ouest, conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 220326 - 8 décembre 2025 - Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois d'octobre 2025 (dossier 1255650020)

DESCRIPTION

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour les mois de novembre et de décembre 2025 ainsi que la liste des virements budgétaires, les bons de commande de moins de 25 000 \$ et les factures non associées à un bon de commande pour la période comptable de novembre et de décembre 2025.

Dépôt du rapport synthèse cumulatif par article qui précise le nombre de dossiers pour chacun des articles.

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention****Autre intervenant et sens de l'intervention****Parties prenantes**

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sherline ELIEN
analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Daphné CLAUDE
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2026-01-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle A GAUTHIER
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements



**Système de gestion des
décisions des instances**
RECOMMANDATION

CA : 30.02

2026/02/09

19:00



Dossier # : 1254361002

**Unité administrative
responsable :**

Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur
d'arrondissement , Direction

**Niveau décisionnel
proposé :**

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Radier la somme de 97 344,88 \$ \$ en capital et tout solde dû /
Compte 26-277928-1 exercice 2023 mod 09 et 10 / Somme
réclamée à Placements Sergakis inc. pour des permis
d'occupation temporaire du domaine public / IMPUTATION:
arrondissement Sud-Ouest

Nous recommandons d'approuver la radiation de la somme de 97 344,88 \$, ainsi que tout
solde dû, relativement au compte 26-277928-1, pour l'exercice 2023 mod 09 et 10.
imputation radiation (simon): arrondissement Sud-ouest

radiation recettes diverses: 2101 0000000 000000 00000 11808 000000

montants à radier: 97 344,88 \$ en capital en plus de tout solde dû / Compte 26-277928-1
exercice 2023 mod 09 et 10

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-01-09 13:39

Signataire : Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1254361002

| | |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Radier la somme de 97 344,88 \$ \$ en capital et tout solde dû / Compte 26-277928-1 exercice 2023 mod 09 et 10 / Somme réclamée à Placements Sergakis inc. pour des permis d'occupation temporaire du domaine public / IMPUTATION: arrondissement Sud-Ouest |

CONTENU

CONTEXTE

Le 9 avril 2024 le Service des finances nous a mandatés afin d'entreprendre le recouvrement auprès de Placement Sergakis inc. d'un montant de 97 344,88 \$, correspondant à des frais d'occupation du domaine public à la suite de l'incendie survenu le 22 octobre 2022 au 4359, rue Saint-Jacques.

À la suite de nos vérifications, il appert que le dossier présente des difficultés de preuve suffisamment importantes pour recommander de ne pas engager des procédures judiciaires devant les tribunaux.

Compte tenu des particularités du dossier ainsi que des ressources considérables que la Ville de Montréal devrait mobiliser pour la préparation et la tenue d'un procès, il n'apparaît donc pas opportun d'entreprendre une action judiciaire dans ce dossier.

En conséquence, nous recommandons d'approver la radiation de la somme de 97 344,88 \$, ainsi que tout solde dû, relativement au compte 26-277928-1, pour l'exercice 2023 mod 09 et 10.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

imputation radiation (simon): arrondissement Sud-ouest
radiation recettes diverses: 2101 0000000 000000 00000 11808 000000

montants à radier: 97 344,88 \$ en capital en plus de tout solde dû / Compte 26-277928-1

exercice 2023 mod 09 et 10

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030. Voir pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en lien avec la Division des relations de presse.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction de la comptabilité et des informations financières (Claudine UWAMARIYA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle ALLAIRE
Analyste en droit

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-12-11

Paule BIRON
Avocate et chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Isabelle BUREAU
Directrice des Affaires civiles et avocate en
chef adjointe

Approuvé le : 2025-12-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
directeur(-trice) de service - affaires
juridiques et avocat(e) en chef

Approuvé le : 2025-12-17



**Système de gestion des
décisions des instances
RECOMMANDATION**

CA : 30.03

2026/02/09

19:00



Dossier # : 1269382002

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , -

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Offrir au conseil municipal, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge le processus d'appel d'offres, l'octroi du contrat, la réalisation et la surveillance de l'ensemble des travaux d'aménagement de deux arrêts de bus sur la rue Saint-Patrick au niveau des intersections Eadie et de l'Église sur le réseau artériel de l'arrondissement.

D'offrir au conseil municipal, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge le processus d'appel d'offres, l'octroi du contrat, la réalisation et la surveillance de l'ensemble des travaux d'aménagement de deux arrêts de bus sur la rue Saint-Patrick au niveau des intersections Eadie et de l'Église sur le réseau artériel de l'arrondissement.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-01-27 15:50

Signataire : Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1269382002

| | |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division du bureau des projets , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Offrir au conseil municipal, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge le processus d'appel d'offres, l'octroi du contrat, la réalisation et la surveillance de l'ensemble des travaux d'aménagement de deux arrêts de bus sur la rue Saint-Patrick au niveau des intersections Eadie et de l'Église sur le réseau artériel de l'arrondissement. |

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de sa démarche de modernisation et d'optimisation du réseau d'autobus, la Société de transport de Montréal (STM) met en œuvre une refonte de son réseau visant à améliorer l'expérience client, à accroître l'accessibilité au transport collectif et à mieux répondre aux besoins actuels et projetés de mobilité sur le territoire montréalais.

Cette intervention prévoit l'aménagement de deux nouveaux arrêts d'autobus sur la rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, soit aux intersections de Saint-Patrick/Eadie et de Saint-Patrick/de l'Église. L'implantation de ces arrêts contribuera à bonifier la desserte du secteur et à améliorer les conditions de déplacement des usagers du transport en commun.

Le Service d'urbanisme et de mobilité (SUM) sera responsable de la planification, de la conception et de la coordination du projet de l'implantation des nouveaux arrêts. L'arrondissement du Sud-Ouest assumera quant à lui la réalisation des travaux requis. L'ensemble des coûts associés à cette intervention sera financé par le SUM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Les travaux prévus pour l'arrêt Saint-Patrick/Eadie comprennent la construction d'un trottoir sur une longueur approximative de 45 mètres ainsi que le déplacement et le repositionnement de la glissière de sécurité afin d'éviter toute entrave aux activités avoisinantes. Les travaux relatifs à l'arrêt Saint-Patrick/de l'Église consistent, quant à eux, à la construction d'un trottoir sur une longueur d'environ 25 mètres, d'une dalle pour accueillir un abribus ainsi qu'à la reconfiguration de la pente et de l'accès à la piste cyclable. Si le garde-corps doit être déplacé, ce sera seulement pour la durée des travaux. Il retrouvera sa

position initiale une fois les travaux complétés.

JUSTIFICATION

La refonte du réseau d'autobus de la STM vise à améliorer l'expérience des usagers et à répondre adéquatement aux besoins de mobilité actuels et futurs. L'implantation de deux nouveaux arrêts sur la rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, permettra de bonifier la desserte en transport collectif, de réduire les distances de marche et d'améliorer l'accessibilité au réseau, notamment dans un secteur générateur de déplacements.

Cette intervention contribuera également à améliorer le confort et la sécurité des usagers tout en favorisant l'utilisation du transport collectif et les objectifs de la ville en mobilité durable. La planification assurée par le Service d'urbanisme et de mobilité, la réalisation des travaux par l'arrondissement et le financement pris en charge par le SUM garantissent une mise en œuvre cohérente et efficiente du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de projet est assuré par le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs du plan stratégique Montréal 2030 soit à la priorité 19: offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais le milieu de vie sécuritaire et de qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Plans et devis : Février 2026
Appel d'offres publics : Février-Avril 2026
Réalisation : Juin- Octobre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

François GODEFROY, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Michel D BÉDARD, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Ève LEDUC, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Simon BEDARD-GOULET, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Michel D BÉDARD, 26 janvier 2026
Simon BEDARD-GOULET, 23 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohammed LAALJ
Ingénieur-Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-23

Justine DESBIENS
Cheffe de division - Bureau de projets - par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian BISSONNETTE
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement

**Dossier # : 1268505001**

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée pour l'année 2026 et autoriser une dépense maximale de 2 230 300 \$ à cette fin.

Il est recommandé:

1. D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée pour la saison 2026, selon les modalités prévues à l'offre de service détaillée jointe au présent dossier décisionnel;
2. D'autoriser, à cette fin, une dépense maximale de 2 230 300 \$;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-01-27 11:11

Signataire : Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # : 1268505001

| | |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée pour l'année 2026 et autoriser une dépense maximale de 2 230 300 \$ à cette fin. |

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), le présent sommaire recommande d'accepter l'offre de service de la Division de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée (DEESM) de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie relativement à la prise en charge des activités d'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2026.

Ainsi, tel qu'elle le fait depuis 2004, la DEESM de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie assume la responsabilité des activités d'entretien, de l'éclairage et de la signalisation, ainsi que du marquage de la chaussée des neuf arrondissements issus de l'ancienne Ville de Montréal : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 22 0127 - 05 mai 2025 GDD 1258505001 - Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée pour l'année 2025 et autoriser une dépense maximale de 2 145 200 \$ à cette fin.

CA25 26 0261 - 27 novembre 2025 GDD 1259074005 - Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), un service d'entretien de l'éclairage, des feux de circulation, de la signalisation et du marquage sur la chaussée pour la saison 2026 aux neuf arrondissements issus de l'ex-Ville de Montréal.

DESCRIPTION

L'offre de service détaillée concernant le marquage de la chaussée, la signalisation écrite, l'éclairage et les feux de circulation est jointe au présent sommaire.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), le présent sommaire recommande d'accepter l'offre de service de la DEESM de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

L'acceptation de l'offre de service de la DEESM de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie favorise la consolidation de la gestion centralisée des activités reliées à la signalisation et au marquage et minimise le coût de gestion ainsi que les interventions requises pour les arrondissements clients.

Ce dossier s'inscrit dans les priorités 2026 de l'arrondissement, soit de favoriser la sécurité des usagers du réseau public en favorisant les déplacements actifs et sécuritaires, notamment par le développement et l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts rattachés à l'acceptation de l'offre de service sont établis à 2 230 300 \$ et se détaillent comme suit :

Éclairage de rue : 561 500 \$

Signalisations lumineuses : 514 700 \$

Signalisations écrites : 503 400 \$

Marquage de la chaussée : 650 700 \$

La source de financement pour couvrir cette dépense est détaillée dans l'intervention financière jointe au présent dossier.

La DEESM accordera une place prépondérante à la saine gestion financière du service offert, tout en respectant annuellement le règlement sur les tarifs de chaque arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de la priorité 19 du Plan stratégique Montréal 2030 : Sécuriser les usagers du réseau public, en sécurisant la chaussée grâce au marquage.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un refus de la prestation de services par le conseil d'arrondissement, l'arrondissement devra avoir recours à des fournisseurs externes pour assurer un entretien adéquat du marquage sur la chaussée et de la signalisation routière.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Direction EESM s'engage à :

- Présenter l'offre de service 2026 à chacun des neuf arrondissements issus de l'ex-Ville de Montréal.
- Créer une plateforme de partage dans la suite Microsoft et y déposer les documents suivants :
 1. Plan du marquage actualisé;
 2. Rapport d'avancement hebdomadaire;
 3. Plans microstation avec emplacement des bollards;
 4. Liste et emplacement des bollards;
 5. Liste des parcs avec les circuits d'éclairage;
 6. Documents techniques et normalisés 5A - Éclairage;
 7. Ententes d'approvisionnement en mobilier d'éclairage;
 8. Documents techniques et normalisés 6A – Feux de circulation;

9. Liste des personnes-ressources.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Cristina COPIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine ROUSSEAU, Rosemont - La Petite-Patrie
Roxane SAUVE, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Catherine ROUSSEAU, 26 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelghani KACEL
agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-23

Catherine BOUCHER THIBEAULT
cheffe de division - mobilité et planification
des déplacements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)

**Dossier # : 1267683001**

| | |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver une convention de réalisation pour le projet de réaménagement du parc d'Argenson - phase 4, dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec. |

ATTENDU QUE l'arrondissement du Sud-Ouest est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction, sur son territoire, du poste de transformation électrique Saint-Patrick, situé sur la rue Saint-Patrick à l'ouest de l'Avenue Atwater;

ATTENDU QUE l'arrondissement du Sud-Ouest a été informé par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue en décembre 2016, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

ATTENDU QUE l'arrondissement du Sud-Ouest s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 1,104 M \$ et que de ce montant une somme résiduelle de 154 000 \$ n'a pas été utilisée;

ATTENDU QUE l'arrondissement du Sud-Ouest s'engage à utiliser la somme résiduelle dans le but de réaliser la phase 4 du réaménagement du parc d'Argenson, une initiative qui répond à l'un des domaines d'activité admissibles et respecte les conditions générales de réalisation du programme;

ATTENDU QUE l'arrondissement du Sud-Ouest s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

Et résolu :

D'approuver la convention à cet effet avec Hydro-Québec;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement du Sud-Ouest à signer, pour et au nom de la Ville, la convention de réalisation et tous les autres documents nécessaires pour soumettre le

projet de réaménagement du parc d'Argenson - phase 4 au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec;

De demander à Hydro-Québec de lui verser la somme allouée.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-01-28 16:07

Signataire : Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # : 1267683001

| | |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver une convention de réalisation pour le projet de réaménagement du parc d'Argenson - phase 4, dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec. |

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) Hydro-Québec vise à offrir une compensation collective au regard des impacts causés par l'implantation d'équipements de transport électrique. Dans le cadre de la mise en oeuvre du projet du poste de transformation électrique Saint-Patrick, une somme de 1 104 000 \$ a été allouée à l'arrondissement du Sud-Ouest afin de contribuer, dans un environnement immédiat, à des aménagements contributif au milieu, en terme environnemental et social. En 2018, l'Arrondissement souhaitait soumettre deux initiatives (projets) afin de bénéficier du PMVI : le réaménagement du parc d'Argenson et la mise en valeur du patrimoine industriel aux abords de la rue Saint-Patrick et du Canal de Lachine.

Suite à l'adoption du GDD 1176347024 (voir «Décisions antérieures»), le réaménagement du parc d'Argenson a fait l'objet d'une demande officielle par le dépôt d'une fiche d'initiative et la signature d'une convention entre l'Arrondissement et Hydro-Québec. Cette convention encadrerait une contribution de 950 000\$ qui a été utilisée lors des travaux au parc d'Argenson. Pour ce qui est du projet de mise en valeur du patrimoine industriel sur Saint-Patrick, l'Arrondissement souhaitait réaliser une mise en valeur (éclairage, panneaux d'interprétation) de certains pylônes de la Belt line le long du canal de Lachine. Cependant, puisque ces pylône sont la propriété de Parcs Canada, l'Arrondissement devait en faire l'acquisition et cela s'est avéré impossible, notamment pour des raisons d'entretien et de sécurité. Ainsi, un montant de 154 000\$ est toujours disponible dans le cadre du PMVI.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

5 septembre 2017 - CA17 22 0333 - Adhésion au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec et acceptation du partage de la somme allouée dans le cadre du Programme pour les projets sélectionnés : réaménagement du parc d'Argenson et mise en valeur du patrimoine industriel de la « Belt Line » - Lieu historique national du Canal-de-Lachine (dossier 1176347024).

DESCRIPTION

Hydro-Québec s'est montré ouvert à ce que l'Arrondissement utilise le montant résiduel de 154 000\$ pour financer des travaux liés au réaménagement du parc d'Argenson (phase 4) qui n'ont pas été couverts par la subvention de 2018. Pour ce faire, le dépôt d'une nouvelle fiche d'initiative et la signature d'une nouvelle convention sont nécessaires.

La direction de l'Aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) souhaite donc soumettre les travaux de la phase 4 du projet de réaménagement d'Argenson à l'appel de propositions du PMVI. Les travaux visés sont :

- l'installation d'un conteneur servant d'abri et de point de rencontre aux usagers (automne 2025: 19 992,77 \$ net de ristourne);
- l'électrification du conteneur (éclairage, chauffage, prise de courant, etc.) (à venir : environ 13 228,43 \$ net de ristourne);
- l'installation du wifi (à venir : environ 36 745,63 \$ net de ristourne);
- l'ajout de surface en poussière de pierre au parc à chien pour s'assurer de la bonne expérience des usagers (à venir : environ 39 055,35 \$ net de ristourne);
- l'ajout d'un projecteur d'éclairage pour le parc à chien (à venir : environ 25 197,00 \$ net de ristourne)
- l'ajout de pavage aux entrées pavées du parc (à venir : environ 22 178,61 \$ net de ristourne).

L'ensemble des travaux représentent un total approximatif de 156 397,79 \$ net de ristourne, le PMVI pouvant en couvrir jusqu'à 154 000\$.

À titre d'information, la phase 1 consistait à la décontamination du site et les travaux électriques, la phase 2 à l'installation de la piste à rouleaux («pumptrack») et la phase 3 à l'aménagement du site et l'installation d'un module de callisthénie et d'un grimpeur.

JUSTIFICATION

Les travaux soumis participent ou participeront à l'amélioration de l'expérience des usagers du parc d'Argenson.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme allouée par le PMVI est de 154 000\$.

Les bénéfices de la subvention sont présentés dans l'avis conforme de la Direction des services administratifs

MONTRÉAL 2030

voir fichier joint

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n.a.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux seront complétés en juin 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, règlements et encadrement administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Justine DESBIENS, Le Sud-Ouest

Fabian VEGA, Le Sud-Ouest

Yacouba TAPSOUKE, Le Sud-Ouest

Cristina COPIL, Le Sud-Ouest

Lecture :

Fabian VEGA, 28 janvier 2026

Justine DESBIENS, 27 janvier 2026

Cristina COPIL, 27 janvier 2026

Yacouba TAPSOUKE, 26 janvier 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lysanne AUDET
conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-21

Martin PARÉ
chef de division - urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur amenag. urbain et patrimoine



**Système de gestion des
décisions des instances
RECOMMANDATION**

CA : 30.06
2026/02/09
19:00



Dossier # : 1261555001

| | |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Retrait de la contribution financière octroyée, le 25 novembre 2025, à l'organisme le Club des anciens combattants à l'âge d'or 3055 inc., au montant de 100 \$, en raison du changement de nom de l'organisme |

De retirer la contribution financière non récurrente de 100 \$ à l'organisme énuméré ci-dessous :

| | | |
|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|--------|
| Club des anciens combattants à l'âge d'or 3055 inc. | Pour le financement de l'organisation des activités de Noël. | 100 \$ |
|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|--------|

D'annuler cette contribution financière conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel 1255811008.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-01-30 14:27

Signataire : Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances **SOMMAIRE DÉCISIONNEL**

IDENTIFICATION

Dossier # :1261555001

| | |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Retrait de la contribution financière octroyée, le 25 novembre 2025, à l'organisme le Club des anciens combattants à l'âge d'or 3055 inc., au montant de 100 \$, en raison du changement de nom de l'organisme |

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme le Club des anciens combattants à l'âge d'or 3055 inc. ayant changé de nom, il est impossible d'émettre la contribution octroyée par les élus. Celle-ci sera octroyée ultérieurement au nom modifié de l'organisme, soit le Comité des loisirs de la Maison Jean-Brillant inc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 220295 - 25 novembre 2025 - Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 12 800 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1255811008)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicole GRANIERO
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-30

Isabelle A GAUTHIER
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements



Dossier # : 1261555002

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 850 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement

D'autoriser une affectation de surplus de 850 \$.

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 850 \$, à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

| | | |
|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Comité des loisirs de la Maison Jean-Brillant inc. | Pour le financement de l'organisation des activités de Noël. | 100 \$ |
| L'Association des popotes roulantes du Montréal métropolitain | Pour financer l'achat de deux billets individuels pour assister au cocktail-bénéfice pour le 40e anniversaire de l'Association des popotes roulantes du Montréal métropolitain, qui aura lieu le 30 janvier 2026. | 250 \$ |
| CRE-Montréal | Pour financer l'achat de deux billets individuels pour assister au 19e Gala du CRE-Montréal, qui aura lieu le 29 janvier 2026, dans le cadre notamment d'une nomination d'un projet dans l'arrondissement. | 500 \$ |

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-02-05 08:18

Signataire : Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1261555002

| | |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 850 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement |

CONTENU

CONTEXTE

Comité des loisirs de la Maison Jean-Brillant inc., par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 100 \$, pour le financement de l'organisation des activités de Noël.

L'Association des popotes roulantes du Montréal Métropolitain, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 250 \$, pour l'achat de deux (2) billets individuels pour assister au cocktail-bénéfice pour le 40e anniversaire de l'Association des popotes roulantes du Montréal métropolitain, qui aura lieu le 30 janvier 2026.

CRE-Montréal, par l'octroi d'une contribution financière non récurrente de 500 \$ pour financer l'achat de deux billets individuels pour assister au 19e Gala du CRE-Montréal, qui aura lieu le 29 janvier 2026, dans le cadre notamment d'une nomination d'un projet dans l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

| | | |
|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Comité des loisirs de la Maison Jean-Brillant inc. | Pour le financement de l'organisation des activités de Noël. | 100 \$ |
| L'Association des popotes roulantes du Montréal métropolitain | Pour financer l'achat de deux billets individuels pour assister au cocktail-bénéfice pour le 40e anniversaire de l'Association des popotes roulantes du Montréal métropolitain, qui aura lieu le 30 janvier 2026. | 250 \$ |
| CRE-Montréal | Pour financer l'achat de deux billets individuels pour assister au 19e Gala du CRE-Montréal, qui aura lieu le 29 janvier 2026, dans le cadre notamment d'une nomination d'un projet dans l'arrondissement. | 500 \$ |

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de 850 \$ est financée par une affectation des surplus libres. La provenance et l'imputation pour cette dépense sont documentées à l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicole GRANIERO
Technicienne en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-30

Isabelle A GAUTHIER
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements

**Dossier # : 1269838001****Unité administrative responsable :** Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement**Projet :** -**Objet :** Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance du 9 février 2026**Il est recommandé :**

- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 9 février 2026.
- D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), une ordonnance autorisant la vente de boissons non alcoolisées, d'articles promotionnels et de nourriture, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 9 février 2026.
- D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, paragraphes 1^o et 3^o de l'article 531), une ordonnance autorisant l'installation d'enseignes et/ou de bannières, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 9 février 2026.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-01-26 15:36**Signataire :** Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1269838001

| | |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance du 9 février 2026 |

CONTENU

CONTEXTE

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements spécifiques et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour les événements identifiés et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, paragraphes 1^o et 3^o de l'article 531).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Fête Hivernale 2026 CA25 22 0005 Séance extraordinaire du 22 janvier 2025 Ordonnances - Événements publics (dossier 1259838001)

Party de fermeture de Ma Côte Newman CA25 22 0036 Séance du 10 février 2025

Ordonnances - Événements publics (dossier 1259838002)

Animation extérieure projet chalets CA25 22 0036 Séance du 10 février 2025 Ordonnances - Événements publics (dossier 1259838002)

DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement du Sud-Ouest sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation complète ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou une combinaison des deux, par exemple l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

| Événement | Organisme | Lieu | Dates |
|----------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Animation extérieure | Centre de loisirs Monseigneur Pigeon | Parc Ignace-Bourget, Parc de la Vérendrye | Du 2 janvier au 19 avril 2026 : Lundi au vendredi |

| | | | |
|---------------------------------------|------------------------------------------|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| projet chalet | | | <p>de 16 h à 19 h. Samedi et dimanche de 9 h 30 à 17 h</p> <p>Du 20 avril au 21 juin 2026 : Lundi au vendredi de 16 h à 19 h. Samedi et dimanche de 11 h à 16 h</p> <p>Du 22 juin au 30 août 2026 : Tous les jours de 10 h à 20 h</p> <p>Du 31 août au 31 décembre 2026: Lundi au vendredi de 16 h à 19 h. Samedi et dimanche de 11 h à 16 h</p> |
| Animation extérieure projet chalet | Atelier 850 | Parc Oscar-Peterson | <p>Du 2 janvier au 19 avril 2026 : Lundi au vendredi de 16 h à 19 h. Samedi et dimanche de 9 h 30 à 17 h</p> <p>Du 20 avril au 21 juin 2026 : Lundi au vendredi de 16 h à 19 h. Samedi et dimanche de 11 h à 16 h</p> <p>Du 22 juin au 30 août 2026 : Tous les jours de 10 h à 20 h</p> <p>Du 31 août au 31 décembre 2026: Lundi au vendredi de 16 h à 19 h. Samedi et dimanche de 11 h à 16 h</p> |
| Animation extérieure projet chalet | Loisirs et Culture Sud-Ouest | Parc Saint-Gabriel | <p>Du 2 janvier au 19 avril 2026 : Lundi au vendredi de 16 h à 19 h. Samedi et dimanche de 9 h 30 à 17 h</p> |
| Fête Hivernale 2026 | Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul | Parc de la Vérendrye | <p>L'événement : 21 février 2026 de 10 h à 14 h</p> <p>Montage : 21 février 2026 de 8 h à 10 h</p> <p>Démontage : 21 février 2026 de 14 h à 15 h</p> <p>En cas d'intempéries : Annulé</p> |
| Party de fermeture de Ma Côte Newman | Centre de loisirs Monseigneur Pigeon | Parc Ignace-Bourget | <p>L'événement : 7 et 8 mars 2026 de 9 h 30 à 17 h</p> <p>Montage : N/A</p> <p>Démontage : N/A</p> <p>En cas d'intempéries : Maintenu</p> |

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie de la population montréalaise. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement en permettant aux citoyennes et citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à toutes et à tous. Afin de les organiser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permet la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcoolisées ou non, permet aux organismes d'autofinancer leurs événements. Ce dossier prend part à la politique montréalaise du loisir public qui est de mettre en place les conditions favorables aux bienfaits du loisir. Que le loisir vécu par les Montréalaises et les Montréalais soit une expérience accessible et une rencontre avec les autres, un moment de plaisir et de découverte autant que la pratique d'activités. En ce sens, elle entend faciliter l'implication des individus et des organismes dans leur loisir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour soutenir la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, en équité et en accessibilité universelle. Il ne s'applique pas aux engagements en matière de changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et partenaires concernés pour la négociation des parcours ainsi que pour l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public édictant les ordonnances sera publié sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emile GARCEAU
Agent de projets

ENDOSSE PAR

Le : 2026-01-20

Karine BÉLANGER
Cheffe de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-Antoine DIONNE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



**Système de gestion des
décisions des instances
RECOMMANDATION**

CA : 40.02

2026/02/09

19:00



Dossier # : 1250063005

| | |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015), une dérogation mineure afin de permettre l'aménagement d'un minimum de 11 unités de stationnement pour vélos, pour le bâtiment situé au 1050, rue d'Hibernia (lot 1 381 165 du cadastre du Québec) |

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 9 décembre 2025;
Il est recommandé :

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015), une dérogation mineure à l'article 633 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de permettre l'aménagement d'un minimum de 11 unités de stationnement pour vélos, pour l'immeuble situé au 1050, rue d'Hibernia (lot 1 381 165 du cadastre du Québec).

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-01-20 14:07

Signataire : Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1250063005

| | |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015), une dérogation mineure afin de permettre l'aménagement d'un minimum de 11 unités de stationnement pour vélos, pour le bâtiment situé au 1050, rue d'Hibernia (lot 1 381 165 du cadastre du Québec) |

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de dérogation mineure (3003624814) a été déposée auprès de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, afin d'autoriser une dérogation au nombre d'unités de stationnements pour vélos exigé à l'intérieur d'un bâtiment.

La demande de dérogation mineure est faite dans le cadre de la demande de permis de transformation pour l'agrandissement de la bibliothèque Eva-Circé-Côté (3003525843).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le site

Le site visé par la présente demande est localisé au 1050, rue d'Hibernia (lot 1 381 165 du cadastre du Québec), délimitée par les rues Grand Trunk, d'Hibernia et Mullins. Il est occupé par la bibliothèque Eva-Circé-Côté.

À noter, le site à l'étude n'est pas un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général.

Le projet

La demande vise à autoriser, conformément à la procédure de dérogation mineure, une réduction au nombre d'unités de stationnements pour vélos exigés à l'intérieur du bâtiment. Pour une superficie totale de 3 380 m² (dont 2 320 m² d'agrandissement), pour un usage de la catégorie E.4(2), la réglementation exige un minimum de 17 unités à l'intérieur. Toutefois, dans le cadre du projet d'agrandissement de la bibliothèque, il est possible d'aménager un maximum de 11 unités de stationnement pour vélos à l'intérieur.

Le cadre réglementaire

La proposition déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), à savoir notamment :

- Article 633 : Pour un usage des catégories E.2(1), E.4(1), E.4(2) et E.4(3), le nombre minimal d'unités de stationnement est de 5, plus 1 unité pour chaque tranche de superficie de plancher de 200 m², jusqu'à concurrence de 100 unités.

La dérogation peut être autorisée selon la procédure prévue aux articles 9, 12, 13 et 14 du Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015) dans la mesure où la dérogation permet de répondre aux critères d'évaluation et de recevabilité prévus aux articles 2 et 4 de ce règlement.

JUSTIFICATION

Dans son ensemble, le projet satisfait adéquatement les critères d'évaluations et de recevabilité applicables à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation vise une disposition relative au nombre d'unités de stationnements pour vélos exigé à l'intérieur d'un bâtiment pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure, selon l'article 2 du Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015).

La non-conformité est jugée mineure, puisqu'elle correspond à une réduction de seulement six unités de stationnement pour vélos. De plus, de nombreuses unités de stationnement pour vélos seront aménagées à l'extérieur dans le cadre du réaménagement de l'espace public adjacent, ce qui garantira un nombre suffisant pour répondre à la fréquentation prévue du bâtiment.

La dérogation demandée n'aura pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins.

Les dispositions réglementaires exigeant l'aménagement de stationnements pour vélos à l'intérieur du bâtiment situé au 1050, rue d'Hibernia (lot 1 381 165 du cadastre du Québec) entraînent un préjudice pour le requérant, car l'intégration du nombre d'unités de stationnements requis impliquerait des modifications majeures et disproportionnées des plans par rapport à l'objectif visé, alors que le permis doit être émis afin de ne pas compromettre l'échéancier du projet. Par ailleurs, un nombre d'unités de stationnements pour vélo supérieur au minimum requis sera aménagé à l'extérieur et répondra au besoin en fonction de la fréquentation prévue.

La demande respecte les objectifs du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 de la Ville de Montréal (24-017).

Considérant que la proposition satisfait adéquatement aux critères d'évaluation applicables à une demande de dérogations mineures;

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine est d'avis que l'on devrait donner une suite favorable à l'égard de cette demande.

Le comité consultatif d'urbanisme a formulé, à sa séance du 9 décembre 2025, un avis favorable à l'égard de cette demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis public
- Conseil d'arrondissement
- Adoption résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

S.O.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kelsey KEENAN-CREPEAU
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-12-17

Martin PARÉ
chef de division - urbanisme (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)

**Dossier # : 1258504012****Unité administrative responsable :** Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement**Projet :** -**Objet :** Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 1172, rue Island

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par PERCH Architecture, déposés et estampillés en date du 13 janvier 2026 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction pour le bâtiment situé au 1172, rue Island, à la condition suivante :

- exiger une garantie financière de 50 000 \$ pour la réalisation pleine et entière du bâtiment et des travaux d'aménagement paysager avec un an d'entretien des aménagements paysagers du projet, avant l'émission du permis de construction.
L'Arrondissement pourrait conserver et encaisser la lettre de garantie à titre de pénalité si les conditions ne sont pas respectées.

Signé par Marc-André HERNANDEZ **Le** 2026-01-20 08:31**Signataire :** Marc-André HERNANDEZ

directeur(-trice)-amenag.urbain et serv. entreprises (arr.)
Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1258504012

| | |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 1172, rue Island |

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la construction d'un immeuble de 3 étages situé au 1172, rue Island.

Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01-280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'exigé par l'article 5 du RCA 22 22014 de l'arrondissement du Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention E.1 - Construction et agrandissement et en rapport à l'unité de paysage 2.3 - Ferme Saint-Gabriel Sud.

Le type architectural principal de cette unité de paysage est représenté par le duplex avec escalier intérieur, le duplex 3 étages ainsi que le triplex escalier intérieur. Les maisons de faubourg, les multiplex ainsi que les triplex avec escalier extérieur constituent les typologies secondaires.

Les paramètres de zonage auxquels le projet est soumis sont les suivants :

- La catégorie d'usage : C2.A, C.4A:45-49, H
- Les hauteurs de construction : 2 étages, 0 à 12,5 m;
- Le taux d'occupation : minimum 35 %, maximum 70%.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA25 22 0181 - Séance du conseil d'arrondissement du 9 juin 2025 : Autoriser, avec condition, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), un bâtiment de 11 logements pour l'immeuble situé sur le lot 6 412 478 du cadastre du Québec

DESCRIPTION

Le projet vise la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages avec mezzanine comprenant, dans sa mouture finale, 9 logements.

Les revêtements extérieurs et les composantes du projet sont les suivants :

- Brique d'argile de la compagnie Canada Brick, couleur Rouge velour, format modulaire pour l'ensemble des façades, à l'exception des niches pour les escaliers extérieurs;
- Revêtement métallique, couleur rouge pour les murs extérieurs de l'alcôve d'entrée et l'intérieur de la porte cochère;
- Fenêtres en aluminium de couleur GENTEK rouge majestueux;

- Portes en aluminium de couleur GENTEK rouge majestueux. Les portes des balcons sont des portes terrasses de la compagnie Loewen avec rebord de 2 1/4";
- Tous les éléments de métaux ouvrés (structures, garde-corps, cloisons ajourées, etc) seront en acier galvanisé.

JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme a analysé le projet par rapport à sa conformité à la réglementation en vigueur et en tenant compte des objectifs et des critères du Règlement sur les PIIA. Le projet a été présenté lors des séances du comité consultatif d'urbanisme du 26 août, du 21 octobre et du 9 décembre 2025.

Les objectifs généraux pour un nouveau bâtiment sont de préserver et rehausser les qualités du cadre bâti et du paysage urbain, contribuer à l'aménagement et au développement d'un milieu à échelle humaine et de participer à la transition écologique et à la lutte aux changements climatiques.

Approbation PIIA - CCU du 26 août 2025 :

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant que les travaux proposés ne respectent pas les objectifs et critères du Règlement sur les PIIA applicables au projet en regard d'une nouvelle construction, lors de la séance, la Division de l'urbanisme a émis un avis défavorable au projet, estimant que les critères associés aux objectifs spécifiques de *Contribuer à la qualité architecturale du cadre bâti* et *Réaliser un milieu de vie de qualité* doivent être revus.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, le CCU a émis un avis défavorable au projet tel que présenté. Les membres ont questionné l'implantation du projet, le nombre de matériaux, le type d'ouverture et surtout, la typologie architecturale présentée. Le projet semble être institutionnel et non résidentiel dans la facture architecturale et ne présente pas une continuité avec la trame urbaine ni le respect du contexte existant.

Approbation PIIA - CCU du 21 octobre 2025 :

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant que les travaux proposés respectent les objectifs et critères du Règlement sur les PIIA applicables au projet en regard d'une nouvelle construction, lors de la séance, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet, aux conditions suivantes :

- Réviser le plan d'aménagement paysager en fonction de la nouvelle itération du projet;
- Soumettre le plan des étages et des élévations tel que les rendus;
- Indiquer la position des équipements mécaniques au toit.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, le CCU a émis un avis défavorable au projet tel que présenté. Les membres considèrent que la révision du projet démontre peu de volonté à respecter l'intégration au milieu et les critères PIIA applicables, même s'il projette l'ajout de 10 logements.

Approbation PIIA - CCU du 9 décembre 2025 :

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant les révisions du projet;

Considérant les explications du requérant;

Considérant que les travaux proposés respectent les objectifs et critères du Règlement sur les PIIA applicables au projet en regard d'une nouvelle construction, lors de la séance, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet, aux conditions suivantes :

- Opter pour la corniche no 2 avec les pliages;
- Exiger une garantie financière pour la réalisation complète du projet ainsi que les aménagements paysagers.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, le CCU a émis un avis favorable au projet, aux conditions suivantes :

- Opter pour la corniche no 2 avec les pliages;
- Revoir un alignement des fenêtres au RDC par rapport aux fenêtres des étages. (il n'est pas demandé de toutes les centrer entre elles, mais de trouver un alignement côté gauche ou côté droit pour les fenêtres - voir la capture d'écran)
- Exiger une garantie financière, dont le montant sera déterminé par le CA, pour la réalisation complète et entière du bâtiment et des aménagements paysagers tel qu'approuvé.

Le 13 janvier 2026, la Division de l'urbanisme a reçu les plans avec les conditions édictées.

Les paramètres de la garantie financière :

La garantie financière devra être déposée sous forme de lettre de garantie bancaire irrévocable et renouvelable automatiquement énonçant les conditions de réalisation de l'encaissement, soit la réalisation complète du bâtiment des travaux d'aménagement paysager avant l'émission du permis de construction.

Les plans approuvés en architecture et en paysage seront ceux joints au présent sommaire pour l'inspection et la validation. Aucune modification aux plans ne sera acceptée, sans quoi la garantie financière sera encaissée à titre de pénalité.

Le montant de la garantie est de 50 000 \$.

La remise de la garantie financière sera possible uniquement après le respect de l'ensemble de ces conditions :

- La réalisation complète du bâtiment et des travaux d'aménagement paysager;
- Un entretien d'une année complète afin d'assurer la survie et la résilience des aménagements paysagers;
- À la fin de l'année ci-dessus décrite, la demande écrite du requérant pour la libération de la lettre de garantie;
- À la fin de l'année ci-dessus décrite, l'approbation, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, de la réalisation du bâtiment et des aménagements paysagers, avant la remise de la garantie financière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 9 février 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Pier MARCHAND
ARCHIT.PLANIF.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-19

Martin PARÉ
chef(fe) de division - urbanisme



**Système de gestion des
décisions des instances**
RECOMMANDATION

CA : 51.01

2026/02/09

19:00



Dossier # : 1250063006

| | |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Renouvellement de mandats pour le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest pour une durée de deux ans. |

De nommer les personnes suivantes, à titre de membre régulier du comité consultatif d'urbanisme, pour un mandat de deux ans, débutant le 10 février 2026 et se terminant le 10 février 2028:

- Mme Émilie Julien;
- M. Patrick Ouellet.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-01-09 15:09

Signataire : Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1250063006

| | |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Renouvellement de mandats pour le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest pour une durée de deux ans. |

CONTENU

CONTEXTE

En raison de la fin du mandat de certains membres qui siègent au comité consultatif d'urbanisme (CCU), ceux-ci doivent être renouvelés pour une durée de deux ans. Le conseil d'arrondissement doit nommer par résolution et procéder à la nomination des membres du CCU en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1, art. 147).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

7 décembre 2020 : Résolution CA20 22 0336 - Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA10 22012) afin de modifier la durée des mandats des membres

15 janvier 2024 : Résolution CA24 22 0016 - Nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme, pour une durée de deux ans

DESCRIPTION

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pour fonction d'étudier à huis clos les projets de modification au Plan d'urbanisme, d'amendements aux règlements d'urbanisme, les demandes de dérogation mineure, les demandes de projet particulier, les demandes de permis de construction ou de transformation assujettis au Règlement sur les PIIA, les demandes d'usage conditionnel, ou tout autre projet de cet ordre, et de formuler des recommandations au conseil d'arrondissement, avant leur adoption par ce dernier. Le CCU peut également, à l'occasion, formuler des avis préliminaires sur des projets en cours de développement ou encore initier des réflexions et faire des recommandations sur tout objet portant sur le développement du territoire qu'il jugerait opportun. Par ailleurs, les membres du comité consultatif d'urbanisme forment aussi le comité d'étude des demandes de démolition, lequel siège publiquement et se veut décisionnel, avec droit d'appel auprès du conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

Le présent sommaire vise à assurer le renouvellement de certains membres du comité afin de permettre le maintien des séances et des recommandations auprès du conseil

d'arrondissement.

Les mandats des membres suivants sont renouvelables :

- Mme Émilie Julien
- M. Patrick Ouellet

Les mandats sont d'une durée de 2 ans.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

9 février 2026 : Adoption de la résolution par le Conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conforme aux procédures prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kelsey KEENAN-CREPEAU
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-12-18

Martin PARÉ
chef de division - urbanisme (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



**Système de gestion des
décisions des instances
RECOMMANDATION**

CA : 51.02

2026/02/09

19:00



Dossier # : 1265650001

| | |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Demander au Directeur de l'état civil de désigner madame Catherine Houbart, conseillère de ville du district de Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown, ainsi que monsieur Jonathan Burnham, conseiller d'arrondissement du district de Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown, pour agir à titre de célébrants compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles sur le territoire de la Ville de Montréal |

De demander au Directeur de l'état civil de désigner madame Catherine Houbart, conseillère de ville du district de Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown, ainsi que monsieur Jonathan Burnham, conseiller d'arrondissement du district de Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown, pour agir à titre de célébrants compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles sur le territoire de la Ville de Montréal.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2026-01-30 11:24

Signataire : Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265650001

| | |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Demander au Directeur de l'état civil de désigner madame Catherine Houbart, conseillère de ville du district de Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown, ainsi que monsieur Jonathan Burnham, conseiller d'arrondissement du district de Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown, pour agir à titre de célébrants compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles sur le territoire de la Ville de Montréal |

CONTENU

CONTEXTE

Selon les articles 366 et 521.2 du Code civil du Québec, les maires, les autres membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissement et les fonctionnaires municipaux désignés par le ministre de la Justice, sont des célébrants compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles. Depuis le 1er janvier 2018, le traitement des demandes d'autorisation est sous la responsabilité du Directeur de l'état civil.

La conseillère de ville du district de Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown, madame Catherine Houbart, et le conseiller d'arrondissement du district de Saint-Henri-Est - Petite-Bourgogne - Pointe-Saint-Charles - Griffintown, monsieur Jonathan Burnham, ont manifesté leur intention d'être désignés célébrants compétents afin de célébrer des mariages civils et des unions civiles sur le territoire de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

s/o

JUSTIFICATION

Pour être nommés célébrants compétents, une résolution du conseil d'arrondissement doit être jointe à la demande d'autorisation adressée au Directeur de l'état civil lui demandant de désigner les personnes susceptibles d'être déclarées habiles à exercer de telles fonctions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention****Autre intervenant et sens de l'intervention****Parties prenantes**

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melissa GAREAU
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-27

Isabelle A GAUTHIER
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements